



COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL (CCSPL)

SEANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2012

AVIS



Les membres de la Commission consultative du service public local, convoqués par le Président par courrier du 20 novembre 2012, et ayant disposé des rapports de présentation des points à l'ordre du jour, se sont réunis le 27 novembre 2012 au siège du SEDIF, 14 rue Saint-Benoît, 75006 PARIS, 8 membres ayant voix délibérative.

Conformément à l'article L 1413-1 du CGCT et au règlement intérieur de la CCSPL, le Président a saisi la Commission et sollicité son avis sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

- La Commission a approuvé à l'unanimité (1 abstention – M. Jacottin) le compte rendu de la réunion du 14 juin 2012.

AFFAIRE 1 – PRESENTATION DU PROJET D'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE DSP

La Commission a été informée du projet d'avenant n° 3 au contrat de délégation du service public de l'eau potable.


Après avoir examiné ce rapport et entendu la synthèse réalisée par le SEDIF, la Commission n'émet pas de remarque et donne un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

– DECRET N° 2012-1078 DU 24-09-2012 RELATIF A LA FACTURATION EN CAS DE FUITES SUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE APRES COMPTEUR

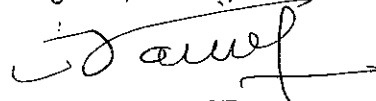
La Commission a été informée des mesures inscrites dans ce décret d'application de la Loi Warsmann, et de ses effets sur le service de l'eau et sur le règlement du service.

Le Secrétaire de séance,



Guy BASTIEN
(UFC Que Choisir)

Pour le Président du SEDIF empêché,
et par délégation, le Vice-président,



Daniel DAVISSE

14, rue Saint-Benoît - 75006 Paris

tél. : 01 53 45 42 42 - fax : 01 53 45 42 79 - e.mail : sedif@sedif.com

www.sedif.com

